

La communauté de communes Cœur de Savoie (CCCDs) organise depuis plusieurs années des chantiers jeunes à destination des 16/17 ans de son territoire. Cet outil d'accompagnement trouve toute sa place dans la politique jeunesse déployée par la Communauté de communes. Ces chantiers jeunes constituent un moment fort d'intégration sociale, d'apprentissage de la citoyenneté et de découverte du monde du travail pour les jeunes. Ce dispositif jeunesse permet aux participants d'acquérir une première expérience du monde du travail, d'apprendre différentes techniques, de respecter des consignes, des horaires et d'acquérir de l'autonomie. C'est également l'occasion de rencontrer d'autres personnes issues de milieux culturels, sociaux ou encore géographiques différents. Enfin, ces travaux leur permettent de participer au développement local.

I/ Les modalités d'inscriptions, de sélection des candidatures et le calendrier des chantiers jeunes

Les inscriptions aux chantiers jeunes se déroulent du 13 janvier au 31 mars 2025.

Pour 2025, le service Info Jeunes de la communauté de communes propose d'accompagner les jeunes pour la rédaction des CV et lettre de motivation. Le jeune prend contact avec le service afin de convenir d'un RDV. Cet accompagnement est gratuit.

Les chantiers jeunes se dérouleront sur une période de 4 semaines l'été entre le 30 juin et le 01 août 2025, ainsi que durant 1 semaine aux vacances d'automne du 27 au 31 octobre 2024, soit 5 semaines de chantier. Chaque jeune sera embauché sur 1 semaine maximum.

En plus du chantier, un atelier obligatoire de 2H sera proposé aux jeunes afin de les préparer à un entretien d'embauche, à les aider à trouver un job, à se présenter auprès d'un recruteur...

Depuis 2024, chaque jeune effectuera 28H de travail sur sa semaine de travail représentant une rémunération brute d'environ 360€.

La répartition sera la suivante : 3H le lundi de 13h00 à 16h00 + atelier de 10h00 à 12h00 (présence obligatoire)

7H le Mardi de 8H15 à 12h15 et de 13h00 à 16h00 - pause méridienne de 12h15 à 13h00

7H le mercredi de 8H15 à 12h15 et de 13h00 à 16h00 - pause méridienne de 12h15 à 13h00

7H le jeudi de 8H15 à 12h15 et de 13h00 à 16h00 - pause méridienne de 12h15 à 13h00

4H le vendredi de 8H15 à 12H15

Concernant la pause méridienne, sa durée est de 45 minutes. Le jeune a la possibilité soit de rester sur place avec la présence de l'encadrant (prévoir votre repas), soit de rentrer chez lui (selon autorisation parentale).

Pour candidater il faut :

- ✓ Etre âgé de 16 ou 17 ans le 1^{er} jour du chantier (16 ans révolus)
- ✓ Etre résident de Cœur de Savoie
- ✓ N'avoir jamais réalisé de chantiers jeunes avec la CCCDS

Le dossier d'inscription est à retirer sur le site internet de Cœur de Savoie puis à déposer au Service Info jeunes entre le 13 janvier et le 31 mars avec prise de RDV obligatoire pour un entretien individuel (celui-ci pourra avoir lieu soit à l'espace jeunes de secteur du jeune soit au siège de la Communauté de Communes à Montmélian, voir en distanciel suivant si le jeune est interne ou autre contrainte). L'entretien peut être fixé après le 31 mars.

Le dossier est composé de (un dossier non complet ne sera pas retenu) :

- ✓ Une lettre de motivation à l'attention de Mme la Présidente (préciser vos dates de disponibilités/préférences, celles-ci sont à titre d'indication et n'obligent pas la CCCDS à vous embaucher sur la période que vous avez demandé.) et un CV.
- ✓ La fiche d'inscription complétée
- ✓ La fiche sanitaire complétée et signée
- ✓ L'autorisation parentale complétée et signée
- ✓ La photocopie de la carte d'identité (recto verso)
- ✓ La photocopie de la carte vitale du jeune ou le n° d'affiliation de la sécurité sociale du jeune (faire la demande auprès de la sécurité sociale)
- ✓ La photocopie du livret de famille (jeune + parents)
- ✓ Un RIB de compte courant au nom du jeune (**avoir obligatoirement un compte bancaire au nom du jeune**, et pas un livret A ou livret jeune au nom du jeune)
- ✓ Un certificat médical d'aptitude au travail sur les chantiers jeunes ou de non contre-indication à la réalisation de travaux sur les chantiers jeunes (coût de la visite à la charge du jeune)
- ✓ La fiche de protection des données personnelles complétée et signée

En fonction du nombre de jeunes et du nombre de chantiers proposés (par les partenaires ou les communes), toutes les candidatures pourraient ne pas être prises en compte. Elles seront traitées par ordre d'arrivée et pourront être prioritaires les années suivantes pour celles qui n'auraient pas été retenues. Il faudra tout de même postuler de nouveau l'année suivante et fournir de nouveau les éléments administratifs demandés. Une attention particulière sera accordée lors de l'entretien individuel sur les réelles motivations exprimées par le jeune, et/ou si le chantier jeunes est vecteur d'une dynamique dans le parcours du jeune.

Le service Info Jeunes de la communauté de communes informera par mail courant mai 2025 si la candidature du jeune a été retenue ou pas. Les jeunes retenus seront conviés à participer à une réunion d'information obligatoire pour expliquer plus en détails les attendus du chantier (horaires, modalités, animateur référent, tenue vestimentaire...).

II/Déroulement du chantier

Le jeune effectuera un chantier de 28h sur une semaine. Il sera rémunéré sur la base de l'indice de la fonction publique d'adjoint technique 2eme classe (SMIC horaire), soit environ 360€ brut pour 1 semaine. Les équipes seront composées de 5 jeunes.

Les travaux proposés sont en général : de la peinture, du débroussaillage, du nettoyage/lessivage, du désherbage... Ils sont encadrés par un animateur et suivi par un technicien (employé communal, référent Opac...) en fonction du chantier.

Les retards et absences sont déduits de la rémunération à concurrence des heures réalisées plafonnées à 28 h.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le service Info Jeunes de la communauté de Communes Cœur de Savoie: Laurence GUIGUE au 04 57 08 82 04 ou informationjeunesse@cc.coeurdesavoie.fr